

CHUT, NE LE DITES A PERSONNE... OU PRESQUE !

Juin 2025

>> Pour l'été, le ministère vous reprend de l'argent !

Si vous avez été malade ou en congés maternité récemment, une mauvaise surprise vous attend sur votre bulletin de paie de juillet. Comme vous le savez, le gouvernement a décidé de faire des économies sur le dos des souffrants : 10% de remboursements en moins sur vos arrêts de travail. Nous dénonçons toujours cette loi inégalitaire qui va toucher en premier les plus vulnérables et les plus touchés par la dégradation des conditions de travail.

Sauf que l'État n'a pas été fichu de mettre à jour ses logiciels informatiques au moment de l'application de la loi (1er mars) et a remboursé comme avant. Ne croyez pas vous en tirer ainsi ! Le ministère va reprendre le trop perçu d'un seul coup au mois de juillet. Et bonnes vacances !

>> Pour une école de la bienveillance mais pas trop !

Pour les postes de direction d'école, à la DSDEN du Calvados, on cherche des vrai-es, des dur-es !

Extraits d'un courrier reçu par une PE suite à son entretien pour être sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur-ice : *« Madame XX fait preuve d'une extrême bienveillance qui peut être un obstacle au positionnement d'un directeur d'école dans la mise en œuvre de ses missions. »*

Il est communément reconnu que l'extrême bienveillance et l'ultra tolérance sont les 2 mamelles d'une école qui déraille. Imaginez la chienlit si les directeur-ices commencent à écouter les difficultés pro et perso des collègues ! Des dingeries pourraient être tolérées comme des récréations de 16min ou le fait que des collègues en retard de 5 minutes ne remplissent pas un formulaire d'autorisation d'absence !

La suite : *« Je vous invite à prendre contact avec votre inspecteur de l'Éducation Nationale pour vous aider à mieux appréhender l'ensemble des fonctions liées à la direction d'école. »*

Nous n'avons aucun doute sur les capacités des IEN à transmettre leur manque de bienveillance face à certaines situations. Nous en avons de multiples témoignages.

>> 1 minute de silence = suspension !

Dans un lycée de Sens, des élèves choqué-es par la situation palestinienne ont demandé un temps de recueillement à leur enseignante. Celle-ci a décidé d'organiser une minute de silence en hommage aux milliers de victimes de Gaza. *"Manquement au respect de la neutralité"* juge le Rectorat. Notre collègue a écopé de plus de 2 mois de suspension et d'un blâme. L'intersyndicale locale continue la lutte pour lever la sanction. Borne juge légitime la mesure: se recueillir pour les victimes palestiniennes, ce serait prendre parti.

Choisir de ne pas s'émouvoir de la situation à Gaza est effectivement une spécialité du gouvernement. Vous aurez le droit de raconter l'horreur de ce génocide dans 15 ans mais pas avant. Quand c'est en direct, il faut rester neutre ! Sinon, c'est quoi l'étape d'après ? Dire que la guerre, c'est mal : ce serait prendre parti contre les marchands d'armes ? Une déclaration digne d'une propagande du mouvement des directeur-ices ultra-bienveillant-es !

Plus sérieusement, nous soutenons totalement la lutte des camarades et demandons la levée de toutes les sanctions envers notre collègue.

>> Pendant ce temps, à Gaza...

Le gouvernement israélien continue de bombarder les populations civiles. On dénombre aujourd'hui près de 55 000 morts dont 16 000 enfants. Sous

prétexte que le Hamas peut se cacher partout, des bâtiments d'habitation, des hôpitaux, des sites de distribution humanitaire et même des écoles ont reçu les bombes de l'armée israéliennes. La population entière crève violemment ou à petit feu de famine ou de maladie. En parallèle, des colons en profitent pour coloniser illégalement davantage de territoires en Palestine.

Et pourtant... Aucune sanction diplomatique ou économique n'a été appliquée à Israël. Pire, les livraisons d'armes françaises continuent. Bravo aux dockers de Fos-sur-mer qui retiennent des marchandises d'armement destinées à l'armée israélienne. Nous demandons immédiatement l'arrêt de ce génocide et des sanctions fortes contre le gouvernement israéliens.

>> **Devoir de réserv...istes?**

Armée toujours. Heureusement qu'il y a des bons toutous de guerre dans l'enseignement.

Dans les établissements du secondaire, publics comme privés, il existe 475 classes de "défense". Introduites depuis 2016, ce sont cette année 11 875 élèves de 12ans et + qui ont eu régulièrement de la propagande guerrière... Pardon, *"un projet pédagogique"* en partenariat avec une unité militaire. En septembre 2025, l'institution Saint Joseph à Caen va rejoindre les rangs. Sur son fil Instagram, nous ne pouvons que savourer le paradoxe : *"Développer l'esprit critique pour former un citoyen éclairé"*. C'est bien connu, dans l'armée, les réflexions critiques sur les ordres des supérieurs sont valorisées.

"Vouloir combattre, ce n'est pas prendre-parti... tant qu'on n'a pas dit contre qui." aurait dit la Ministre.

>> **Elle s'appelait Mélanie...**

Nous avons appris le 10 juin avec beaucoup d'émotion, le décès d'une assistante d'éducation, mortellement frappée à l'arme blanche par un élève.

SUD éducation 14 adresse ses pensées à sa famille et ses proches ainsi qu'à ses collègues et aux élèves du collège. Nous tenons à rappeler que les personnels des vies scolaires, en particulier les AED,

jouent un rôle essentiel dans le quotidien des établissements scolaires. Ils ont d'abord un rôle éducatif et ne doivent en aucun cas se transformer en « vigiles d'établissements ». Ce drame terrible met au jour à quel point les assistant-es d'éducation sont en première ligne dans les établissements scolaires, pourtant elles et ils sont maintenu-es dans la précarité par leur employeur l'Éducation nationale. Les discours sécuritaires ne peuvent constituer une réponse adéquate. Dans l'Éducation nationale, les suppressions de postes se sont multipliées et les pôles médico-sociaux sont trop souvent réduits à la portion congrue.

Combien d'établissements dans lesquels le poste d'infirmière scolaire, d'assistantes sociales ou de psychologue de l'Éducation nationale (Psy-En) n'est pas pourvu ? Combien d'établissements dans lesquels ces personnels indispensables ne sont présents que certains jours de la semaine, devant se partager entre plusieurs sites scolaires ? La situation de la médecine scolaire est dramatique avec un médecin pour 13 300 élèves.

Alors que la santé mentale des jeunes se dégrade de plus en plus, ce ne sont pas des portiques de sécurité qui éviteront les drames mais des moyens humains pour mieux les accompagner.

>> **La tambouille des nouveaux PIAL a du mal à passer...**

La semaine dernière, les AESH du Calvados ont reçu un nouvel avenant annonçant une réduction du nombre d'établissements gérés par un PIAL : 20 contre une centaine auparavant. L'affectation dans ces pôles semble avoir été décidée selon les établissements de service actuels, pas les lieux de résidence. Par ailleurs, des écoles sont manquantes et l'affectation semble arbitraire. Encore une fois, rien ne fait sens. La zone est réduite, tant mieux, mais les problèmes restent les mêmes. Cela ne changera en rien les manques de moyens, l'irrespect de l'administration qui ne raisonne qu'en termes de chiffres sans se soucier des conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves.

SUD éducation continuera de lutter contre ces PIAL !

À vos stylos ! À vos claviers !

Si vous aussi vous vivez des aventures extraordinaires, si vous voulez faire part d'un coup de gueule, d'un témoignage, d'une info ou proposer un dessin, écrivez à : sudeduc14@free.fr